



CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES ORDRE DES AVOCATS

Barreau de La ROCHELLE-ROCHEFORT

Les avocats du Barreau de La ROCHELLE-ROCHEFORT tiennent des permanences au cours desquelles ils donnent des consultations juridiques gratuites.

Ces consultations n'ont pas vocation à faire une étude approfondie de votre affaire. Elles permettent de vous orienter, de faire une première évaluation et de vous donner des renseignements appropriés.

Ces consultations sont strictement réservées aux justiciables n'ayant pas déjà un avocat.

Ces consultations sont réparties comme suit :

CONSULTATIONS JURIDIQUES GENERALES

1. SECTEUR DE LA ROCHELLE

♦ MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT – Mairie annexe de Mireuil – complexe municipal La Passerelle.

Sur rendez-vous au 05 46 09 92 01

Le jeudi après-midi de 14 heures 30 à 16 heures 30 en dehors des vacances scolaires.

En droit de la consommation, le premier jeudi des mois pairs.

♦CENTRE SOCIAL DE VILLENEUVE LES SALINES – Rue du 14 juillet

Sur rendez-vous au 05 46 44 10 44

Le premier jeudi de chaque mois en dehors des vacances scolaires

2. SECTEUR DE ROCHEFORT

♦Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, 1 avenue Maurice Chupin – Parc des Fourriers – 17300 ROCHEFORT

Sur rendez-vous au 05 46 87 10 62

Le deuxième vendredi de chaque mois de 9 heures à 12 heures en dehors des vacances scolaires.

3. SECTEUR DE MARENNES

♦MAISON DES INITIATIVES ET DES SERVICES – 22,24, rue Dubois Meynardie

Sur rendez-vous au 05 79 86 01 50

Le premier lundi de chaque mois de 14 heures à 17 heures en dehors des vacances scolaires.



CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES ORDRE DES AVOCATS

Barreau de SAINTES

Les avocats du Barreau de SAINTES proposent des consultations juridiques gratuites.

Ces consultations n'ont pas vocation à faire une étude approfondie de votre affaire. Elles permettent de vous orienter, de faire une première évaluation et de vous donner des renseignements appropriés.

Ces consultations sont strictement réservées aux justiciables n'ayant pas déjà un avocat.

Ces consultations sont réparties comme suit :

CONSULTATIONS JURIDIQUES GENERALES

1. SAINTES

Sans rendez-vous dans l'ordre d'arrivée

Le 1^{er} lundi et le dernier jeudi ouvrables du mois de 15 H à 17 H à l'Ordre des Avocats, Palais de Justice de SAINTES

En justifiant **NE PAS ETRE IMPOSABLE**

2. SAINT JEAN D'ANGELY

Sans rendez-vous

Le 2^{ème} mercredi ouvrable des mois de février, avril, juin, octobre et décembre de 14 H 30 à 16 H 30 à la Mairie

En justifiant **NE PAS ETRE IMPOSABLE**

3. ROYAN

Sur rendez-vous au 06 34 78 67 00

Le 2^{ème} mercredi du mois de 14 H à 17 H

CDAD – PAD ROYAN – 61 bis, rue Paul Doumer 17200 ROYAN

Sans conditions de ressources

4. JONZAC

Sur rendez-vous au 05 46 48 58 10

Le 2^{ème} mercredi du mois de 14 H à 17 H

CDAD – PAD JONZAC – Résidence Philippe – Bât. D - 17500 JONZAC

Sans conditions de ressources

PAS DE CONSULTATION AU MOIS D'AOUT, NI LE DERNIER JEUDI DE DECEMBRE